

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent
BLACHERE ESTEVES.

Absents :

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

12 décembre 2023

**OBJET : Convention de participation financière pour la prise en charge de 50% du film Villes
et Villages fleuris par l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Manosque**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la candidature de la commune pour obtenir la 4^{ème} fleur au titre des Villes et Villages
Fleuris ;

Considérant la réalisation d'un film représentant les atouts de la commune par la société « FACE
DU MONDE » pour une dépense de 4 790 € hors taxes ;

Considérant qu'il a été convenu que l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Manosque
participerait financièrement à 50% de la dépense, soit 2 395 € hors taxes ;

Considérant que ce film sera également mis à la disposition de l'Office de Tourisme et des Congrès
du Pays de Manosque pour promouvoir la station ;

Considérant qu'afin de permettre la mise en place de cette participation financière, il y a lieu de
signer une convention ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

APPROUVE la convention de participation financière avec l'Office de Tourisme et des Congrès du
pays de Manosque à hauteur de 50%, soit la somme de 2 395€ hors taxes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 19 décembre 2023

Signé,

Le 20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de la mairie :

Le 20 DEC. 2023

Le Maire



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,



Nicole VENTEUX



Accusé de réception en préfecture
004-210400941-20231219-DEL-2023-092-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

0 DEC 2023

0 DEC 2023



MAIRIE DE GREOUX-LES-BAINS
Hôtel de Ville
04800 Gréoux-les-Bains

**CONVENTION RELATIVE
A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE
L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DU PAYS DE
MANOSQUE
POUR LA REALISATION D'UN FILM DANS LE CADRE DES
VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Entre les soussignés :

La commune de Gréoux-les-Bains, dont le siège est Place de l'Hôtel de Ville 04800 Gréoux-les-Bains, représentée par son Maire, Monsieur Paul AUDAN, habilité par **délibération du conseil municipal n°2023-092**, à signer ladite convention, d'une part,



Et :

L'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Manosque, représenté par son directeur, Monsieur Jean-Frédéric GONTHIER, agissant en qualité de directeur, à signer ladite convention, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières de prise en charge à hauteur de 2 395 € hors taxes de la réalisation d'un film sur la commune de Gréoux-les-Bains dans le cadre des Villes et Villages fleuris.

Article 2 : Descriptif de la commande

La commune en partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Manosque a sollicité la société « FACE DU MONDE » pour la réalisation d'un film sur le territoire de la commune, afin de candidater à la 4^{ème} fleur des Villes et Villages fleuris.

Article 3 : Participation financière :

La participation financière de la part de l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Manosque a été fixée d'un commun accord à 50% € de la dépense totale hors taxe, soit une somme de 2 395€.

Monsieur Paul AUDAN, Maire de la commune de Gréoux-les-Bains certifie que les 2 exemplaires de la présente convention sont exactement conformes entre eux et établis sur 2 pages.

Fait à GREOUX-LES-BAINS le :19 décembre 2023

Pour la commune,
Le Maire,
Paul AUDAN

L'Office de Tourisme et des Congrès du Pays
de Manosque,
Le Directeur,
Jean-Frédéric GONTHIER

